

## **70 - Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Cras Chaprais Viotte) - Action «Jeunesse et Cultures Urbaines» - Signature d'un avenant**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La Ville, à travers trois de ses délégations (Culture et Patrimoine, Sports, Vie des Quartiers) et l'ASEP Cras Chaprais Viotte ont passé en 2010 une convention visant à permettre le développement des cultures urbaines à Besançon et à pérenniser cette activité au sein de l'Association.

Passée pour les saisons 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013, la convention est arrivée à expiration le 31 août 2013 et a fait l'objet d'un bilan.

### **I - Eléments de bilan de la convention triennale**

La convention s'articulait autour de plusieurs orientations, complémentaires les unes des autres :

- offrir un cadre et une infrastructure aux jeunes pratiquant ces activités sportives et/ou artistiques,
- démystifier ces activités en assurant leur diffusion auprès d'un large public,
- favoriser la mixité sociale, notamment en organisant des activités de sensibilisation dans tous les quartiers de la Ville,
- amener les jeunes vers plus d'autonomie tout en respectant les règles de vie en collectivité.

Pour mener à bien ces orientations, l'ASEP Cras Chaprais Viotte a orienté son travail dans trois directions :

- observation (notamment des nouvelles pratiques), écoute, suivi,
- accompagnement, mise en réseau, développement,
- création collective, professionnalisation, promotion.

Un programme annuel d'actions et d'évènements spécifiques a été réalisé au cours de chaque saison.

On notera tout particulièrement :

- les stages, actions de sensibilisation et animations organisées par l'ASEP Cras Chaprais Viotte : graff, light graff, sérigraphie, break danse, hip hop, slam... (une trentaine de rendez-vous différents pendant la saison qui vient de s'écouler)
- les résidences et mises à disposition de locaux de répétition et/ou d'enregistrement pour des groupes
- les «excursions» cultures urbaines
- l'accompagnement vers l'autonomie de différents groupes : ATB (parkour) Merkuro Crew (longboard), The Lost (hip hop), Couleur de rue (graff), Mad Boy's (break dance)...

Par ailleurs l'ASEP Cras Chaprais Viotte organise (ou participe à l'organisation) de différents évènements : soirée cultures urbaines du Palais des Sports dans le cadre d'Energie Jeune, Urban Vision, Battle Energies Urbaines, Street Tour, Espace Cultures Urbaines sur Vital Eté, Fête de la Musique.

Ces actions font l'objet de financements particuliers.

Au terme de cette convention de 3 ans, l'ASEP Cras Chaprais Viotte apparaît comme un «centre de ressources» reconnu, dédié aux cultures urbaines et à ceux qui les pratiquent.

Une convention cadre a été établie au 18 janvier 2013 liant la Ville de Besançon à l'ASEP Cras Chaprais Viotte.

Il est proposé de poursuivre pour une saison supplémentaire le partenariat autour du développement de la pratique des cultures urbaines à Besançon en établissant un avenant à la convention cadre du 18 janvier 2013.

## **II - Programme et contenu du partenariat à venir - Financement**

Les orientations de la convention triennale restent toujours d'actualité. L'idée est donc de consolider le rôle de l'ASEP Cras Chaprais Viotte en tant que centre de ressources dédié aux cultures urbaines, à l'accompagnement des pratiquants et au repérage/accompagnement des pratiques émergentes.

Le programme d'activités s'articulera, comme les années précédentes sur :

- des actions autour des arts graphiques : graffiti et light graph
- des actions autour des arts sonores et chorégraphiques

Le financement antérieur d'un montant de 22 500 €/an répartis à hauteur de 7 500 € pour chacune des délégations précitées pourrait être reconduit.

En outre, l'ASEP Cras Chaprais Viotte sera à nouveau en charge d'organiser ou de participer à l'organisation d'événements liés aux cultures urbaines (Vital Eté, Soirée Cultures Urbaines, Street Tour, Fête de la Musique...) pour lesquels des financements particuliers seront, comme jusqu'à présent, décidés au cas par cas.

Le financement de cette subventions sera assuré sur le budget de la Direction Vie des Quartiers Coordination Jeunesse & Inter'Agés pour un montant de **22 500 €** prélevé sur la ligne 65.422/6574 CS 47041, abondée par les déplacements de crédits suivants :

- 7 500 € en provenance de la ligne 65/30.6574 CS 41000 de la Direction de l'Action Culturelle et Patrimoine,
- 7 500 € en provenance de la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300 de la Direction des Sports.

## **Propositions**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la poursuite, pour une année supplémentaire, des principes et modalités d'action de l'ASEP Cras Chaprais Viotte pour le développement des cultures urbaines à Besançon,

- d'approuver le montant du financement soit 22 500 €,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 7 - 2013 à la convention cadre du 18 janvier 2013 liant la Ville à l'ASEP Cras Chaprais Viotte.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions 2, 4 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.*